



Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 105 et 106 de l'ordre du jour provisoire*

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées

Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Entretenir la dynamique créée grâce à la célébration de l'Année internationale des personnes âgées : instauration d'une société pour tous les âges	2-10	2
III. Apporter une réponse durable à la question du vieillissement des individus et des populations	11-18	4
IV. Un événement déterminant : la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement :...	19-22	6

* A/55/150.

** Ce rapport a été présenté le 20 juillet 2000 de façon à prendre en compte les échanges de vues qui ont eu lieu lors de la première réunion du Comité technique, tenue en vue de la préparation de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement que l'Assemblée générale a décidé de créer dans sa résolution 54/262, en date du 25 mai 2000.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/24, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction la célébration en 1999 de l'Année internationale des personnes âgées dont le thème était « Une société pour tous les âges » et a décidé d'entretenir la dynamique ainsi créée. L'Assemblée générale a en outre décidé, dans sa résolution 54/262, d'organiser la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Vienne en 1982. La deuxième Assemblée mondiale sera consacrée à un examen d'ensemble des résultats de la première Assemblée ainsi qu'à l'adoption d'un plan d'action révisé et d'une stratégie à long terme en matière de vieillissement, assortis d'évaluations périodiques sur le thème déjà mentionné d'une société pour tous les âges. Le Gouvernement espagnol accueillera cette assemblée en avril 2002. Dans ces deux résolutions, l'Assemblée générale a invité une large participation au processus préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale. Conformément à ces résolutions, le présent rapport fait le point sur les activités relatives au suivi de l'Année internationale des personnes âgées et notamment sur les premiers préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale.

II. Entretenir la dynamique créée grâce à la célébration de l'Année internationale des personnes âgées : instauration d'une société pour tous les âges

2. La célébration de l'Année internationale des personnes âgées 1999 a été l'occasion de nombreuses initiatives et manifestations organisées par les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales (on trouvera un résumé de certaines de ces activités dans le document A/54/268). Afin de donner une suite à l'Année internationale des personnes âgées, l'Assemblée générale a décidé de convoquer quatre séances plénières, les 4 et 5 octobre 1999. Lors de ces sessions plénières, les représentants de 64 pays ont pris la parole. Ils ont indiqué que leurs pays avaient organisé de nombreuses activités à l'occasion de la célébration de l'Année internationale et que celle-ci avait été une occasion unique d'évaluer les incidences probables

des bouleversements démographiques sur les diverses sociétés et d'élaborer les stratégies et politiques qui permettraient de relever ce nouveau défi. Pour les pays en développement, il était particulièrement important de prendre conscience de l'augmentation sensible du nombre de personnes âgées et peut-être plus encore de la rapidité étonnante avec laquelle cette croissance allait s'accélérer dans un avenir proche. Cependant, les différences régionales en matière d'espérance de vie à la naissance ont également été relevées. Dans un contexte mondial d'accroissement de la longévité de la population, certains pays en développement enregistrent une diminution de l'espérance de vie imputable au syndrome de l'immunodéficience acquise (sida) et aux conflits armés. Dans certains pays, tels que l'URSS, qui constituent une exception notable, la diminution de l'espérance de vie s'explique par les difficultés économiques et psychosociales liées au passage de l'économie à planification centrale à l'économie de marché.

3. Les États Membres ont pleinement soutenu le thème de l'Année internationale, « Une société pour tous les âges », qui avait été inspiré par celui du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995, « Une société pour tous » et avait été développé dans les précédents rapports du Secrétaire général (A/53/294 et A/54/268). Les États Membres, les organisations intergouvernementales ont entériné le cadre conceptuel du Plan d'action international sur le vieillissement pour faciliter l'instauration d'une société pour tous les âges, cadre fondé sur quatre éléments fondamentaux : la situation des personnes âgées, l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie, les rapports entre générations et l'interaction entre le vieillissement des populations et le développement.

Situation des personnes âgées

4. Le thème « Une société pour tous les âges » implique une approche holistique du vieillissement mettant l'accent sur les possibilités à long terme, la prévention tout au long de la vie et les ajustements sociaux qui sont demandés, sur une grande échelle, aux pouvoirs publics, aux familles, aux collectivités locales et aux pays. La situation des personnes âgées reste cependant une priorité immédiate et majeure des politiques publiques des pays. À cet égard, il est absolument indispensable de maintenir les revenus et le bien-être social des personnes âgées, compte tenu en particulier de l'évolution du rôle de la famille dans ce domaine.

L'incidence de la répartition inégale des gains de la mondialisation sur les personnes âgées a en outre été soulignée, en particulier dans les pays en développement et en transition. Il en a été de même des mesures visant à réformer les régimes de retraite et les institutions sociales.

5. Dans de nombreux pays comme dans les débats internationaux, la participation et l'intégration des personnes âgées, à tous les niveaux de la société, sont de plus en plus évidentes. On a souligné qu'il était important d'intégrer les personnes âgées dans le processus de développement et de leur faire jouer un rôle productif tant dans leur intérêt que dans celui de l'ensemble de la société. Certains pays ont appelé à l'adoption de mesures concrètes et demandé que l'on reconnaisse que les personnes âgées peuvent avoir un rôle plus productif, et notamment participer davantage au processus politique, en relevant notamment la grande diversité de leurs contributions, selon les cultures et pays.

6. La question des droits fondamentaux des personnes âgées continue de retenir l'attention de divers acteurs. L'adoption des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées a incité certains pays à s'intéresser aux droits fondamentaux et, en particulier, aux droits des femmes âgées. Bien que celles-ci constituent la majorité des personnes âgées dans presque toutes les régions du monde, elles continuent de se heurter à des obstacles qui les empêchent de participer pleinement aux activités de leurs collectivités et de leur société. De nombreux acteurs, notamment des organisations non gouvernementales internationales, continuent d'étudier l'incidence des inégalités structurelles, de l'exclusion sociale et économique, des traitements abusifs et des stéréotypes négatifs et fallacieux sur la situation des femmes âgées.

L'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie

7. La deuxième dimension du cadre conceptuel – l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie – met l'accent sur la nécessité de bien se préparer, à tous les âges, aux dernières étapes de la vie, dans des conditions physiques, sociales, mentales et spirituelles épanouissantes en établissant des rapports enrichissants au sein de la famille, de la collectivité et de la société. L'adoption d'une stratégie en matière de vieillissement

qui englobe tout le cycle de vie a été proposée comme une mesure humanitaire nécessaire face à l'augmentation du nombre de personnes âgées et à l'accroissement sans précédent de l'espérance de vie. Soutenant cette deuxième dimension, certains pays ont indiqué qu'ils considéraient la politique du vieillissement comme un tout et qu'il fallait intervenir à chaque stade de la vie. Bien que cette approche du cycle de vie varie selon les aspirations et le contexte culturel des pays, ces politiques prennent généralement en compte les possibilités offertes dans l'enfance, la sensibilisation des jeunes, la formation des adultes et la mise en place de formules de travail souples.

Relations intergénérationnelles

8. La communauté internationale accorde une grande importance à la troisième dimension – relations intergénérationnelles. Les relations intergénérationnelles remplissent une fonction vitale dans la société, tant au niveau de l'individu, de la famille et de la collectivité, qu'au niveau plus vaste de l'ensemble de la société. Les pays étaient particulièrement conscients de l'importance et de la valeur des relations intergénérationnelles pour toutes les parties concernées et en ont souligné la force et la continuité. Il a été relevé à plusieurs reprises que les relations intergénérationnelles ne présentaient pas seulement des avantages pour les personnes âgées, mais aussi pour les familles, la collectivité, les activités de développement et les dispositifs économiques institués dans le cadre des systèmes de protection sociale. À mesure que l'évolution démographique affecte les structures familiales et la solidarité intergénérationnelles, on assiste à l'apparition de nouveaux concepts tels que celui de l'équité intergénérationnelles.

Vieillesse des populations et développement

9. La quatrième dimension, l'interaction entre le vieillissement des populations et le développement a été évoquée tout au long du débat et il a été souligné qu'il s'agissait là d'une question complexe pour les pouvoirs publics. Les projections démographiques, lançant un avertissement, avaient montré la nécessité de faire face aux répercussions qu'aurait le vieillissement sur la viabilité des économies. Bien que les réponses des pays diffèrent considérablement, il est clair que les systèmes économiques et sociaux des pays qui connaissent déjà de graves problèmes de pauvreté et n'ont qu'un accès limité aux moyens technologiques modernes seront exposés à de nouvelles tensions au fur et à

mesure du vieillissement de la population. Deux thèmes ont été fréquemment abordés : a) les problèmes posés par l'augmentation des dépenses budgétaires consacrées aux systèmes de santé et de sécurité sociale et aux régimes de retraite, en particulier dans les pays qui ont des régimes publics de répartition; et b) la quasi-absence de structures socioéconomiques d'appui dans les zones rurales des pays en développement, où se trouvent la majorité des personnes âgées. On observe donc une volonté de plus en plus forte de mobiliser les compétences des personnes âgées et d'utiliser l'atout considérable que représente leur potentiel aux fins du développement, en particulier dans les pays où l'augmentation de leurs effectifs est perçue comme un frein au développement.

10. Il est clair que dans le cadre des initiatives menées à l'échelle mondiale, on assiste à un recentrage de la question du vieillissement qui reflète un effort concerté vers l'adoption d'une approche holistique et équitable visant à l'intégration des politiques dans ce secteur. Toutes les questions fondamentales, telles que l'égalité entre les sexes, le développement durable, les droits de l'homme, la mondialisation, la pauvreté et l'intégration sociale sont affectées par le vieillissement des populations. Le concept d'une société pour tous les âges marque un tournant, le passage d'une vision étroite du vieillissement considéré comme une question « annexe » à une perspective plus intégrée, remplaçant la question du vieillissement dans le cycle de vie et dans l'ensemble de la société. Le Secrétaire général a relevé que le vieillissement n'a été perçu ni dans sa dimension « révolutionnaire » – comment l'accumulation des décennies peut amener à une restructuration de toutes les étapes de la vie, ni dans sa dimension mondiale – comment le vieillissement des populations peut entraîner une restructuration du paysage socioéconomique et culturel (voir A/54/268). L'Année internationale des personnes âgées a clairement ouvert la voie en montrant les deux grands axes d'intervention : l'adoption de mesures concernant tout le cycle de vie et la prise en compte de l'évolution des perspectives de développement.

III. Apporter une réponse durable à la question du vieillissement des individus et des populations

11. Pour répondre aux défis posés par le vieillissement des individus et des populations, les interventions

publiques devront se fonder sur une solide base scientifique. Cette base est constituée par un continuum de plusieurs éléments essentiels, comprenant le suivi des tendances nationales et mondiales; l'identification des problèmes émergents, de leurs ramifications en matière de politiques, et des mécanismes d'ajustement déjà existants; et l'élaboration d'un cadre conceptuel et opérationnel susceptible d'apporter des réponses durables.

12. Les principaux outils du continuum sont la recherche et la collecte de données qui, selon maints gouvernements et organisations non gouvernementales internationales, doivent être largement développées. De nombreux pays ont pris des mesures afin de combler à leurs lacunes dans ces deux domaines et, compte tenu de l'énormité des problèmes auxquels ils vont être confrontés, ont demandé que des actions coopératives soient entreprises afin d'étudier la nécessité de mener des recherches dans les domaines social, économique et scientifique. Il est également indispensable de trouver les moyens d'obtenir des contributions du secteur privé, de promouvoir des partenariats plus nombreux entre les secteurs public et privé et de lancer des programmes de collaboration de façon à faire avancer la recherche relative au vieillissement et les échanges sur cette question. Le Programme des Nations Unies sur le vieillissement, SeniorWeb et l'Institute for Applied Gerontology de Vrije Universiteit (Amsterdam) ont répondu ensemble à cet appel par la création d'une base de données sur les politiques et programmes relatifs au vieillissement qui bénéficie d'un soutien financier des Pays-Bas. La base de données a commencé à fonctionner lors de la trente-huitième session de la Commission du développement social et contient des renseignements sur les politiques et programmes relatifs au vieillissement menés par environ 20 pays, ainsi que sur ceux de plusieurs organisations non gouvernementales et intergouvernementales internationales. On espère que de nombreux pays répondront de façon positive aux demandes de renseignements. Cette base de données, qui doit offrir un précieux outil d'information et de communication en réseau, vise à faciliter, au niveau national, l'élaboration des politiques nationales en matière de vieillissement, tant au niveau de l'individu qu'à celui de l'ensemble de la population. On peut la consulter à l'adresse : <www.un.org/esa/socdev/ageing/ppoa>.

13. Faisant suite à l'appel lancé pour que soient développées les activités de recherche, le programme des Nations sur le vieillissement, en collaboration avec

l'Association internationale de gérontologie grâce au financement apporté par le Gouvernement allemand et la Fondation Norvatis pour la recherche gérontologique, continue de s'employer à mettre au point son programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle. Deux réunions de groupes d'experts ont eu lieu en 1999, la première à Vienne et la deuxième à New York. Les rapports préliminaires concernant les travaux de ces deux réunions, qui fournissent une vue générale des réponses apportées au niveau des politiques au vieillissement tant des individus que des populations, en particulier dans les pays en développement, sont disponibles sur le site Web consacré au vieillissement <www.un.org/esa/socdev/ageing>. Une troisième réunion, prévue pour décembre 2000, devrait notamment permettre d'identifier d'éventuels partenaires de recherche afin de rendre le programme opérationnel. L'objectif du programme à l'avenir sera de mieux faire comprendre les nouveaux aspects politiques du vieillissement et, par là même, d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de réduire les inégalités et d'assurer la durabilité du développement social et humain. Pour parvenir à cet objectif, il importe de reconnaître la diversité des sociétés aux différents niveaux de développement démographique et socio-économique. Le programme de recherche contribuera également directement au processus de révision du Plan d'action international sur le vieillissement¹ (voir par. 19 à 22 ci-dessous).

14. Dans sa résolution 54/24, l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité d'examiner les aspects du vieillissement ayant trait au développement, en prêtant plus particulièrement attention à la situation des pays en développement. Elle a en outre, dans sa résolution 54/262, souligné que la deuxième Assemblée mondiale devrait notamment accorder une place particulière aux rapports entre le vieillissement et le développement, une attention toute spéciale étant accordée aux besoins et aux perspectives des pays en développement. Afin de donner suite à ces requêtes, le programme des Nations Unies sur le vieillissement a axé ses activités de fond sur l'examen des questions politiques intéressant directement les pays en développement, notamment le vieillissement en milieu rural et le rôle de la famille et de la collectivité dans l'ajustement des sociétés au vieillissement.

15. Deux réunions ont eu lieu à titre de suivi de l'Année internationale des personnes âgées : une confé-

rence internationale sur le vieillissement en milieu rural et une réunion d'un groupe d'experts sur la mise en place de structures sociales durables dans une société pour tous les âges.

16. La première conférence internationale sur le vieillissement en milieu rural et le défi qu'il représente à l'échelon mondial a eu lieu en Virginie occidentale en juin 2000, organisée par le centre sur le vieillissement de l'Université de Virginie occidentale, en collaboration avec le programme des Nations Unies sur le vieillissement, l'Organisation mondiale de la santé et l'Association internationale de gérontologie. Cette conférence est née de la prise de conscience du fait que la plus grande partie de la population, en particulier la population âgée des pays en développement, vit dans des zones rurales. L'élément central de cette conférence a été le forum 2000 sur le vieillissement en milieu rural, qui a consisté en une série de colloques dont l'objectif était d'identifier les incidences du vieillissement en milieu rural sur l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques gouvernementales. Les organisateurs de la conférence prévoient, une fois toutes les données nécessaires obtenues, d'établir un document directif sur le vieillissement en milieu rural afin de contribuer au débat de fond qui précèdera la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

17. La Commission économique pour l'Afrique a, du 2 au 5 mai 2000, organisé une réunion d'un groupe d'experts sur la mise en place de structures sociales durables dans une société pour tous les âges. Le programme des Nations Unies sur le vieillissement a collaboré avec HelpAge International à l'organisation de cette réunion en vue d'identifier les problèmes liés au vieillissement dans le cadre de la famille et de la collectivité, de suggérer aux autorités un certain nombre de mesures à prendre et de faciliter l'échange de données d'expérience et de pratiques ayant fait leurs preuves entre pays en développement et pays développés. Le Ministère britannique du développement international a financé la réunion, qui a duré quatre jours. Le rapport complet sur les travaux de la réunion peut être consulté sur le site Web consacré au vieillissement <www.un.org/esa/socdev/ageing>.

18. La réunion a accordé une large place à l'examen des hypothèses émises au niveau international concernant le rôle joué par la famille et la collectivité dans la vie des personnes âgées. Nombre de gouvernements

insistent de plus en plus sur le fait que c'est à la famille et à la collectivité qu'il incombe de s'occuper de leurs membres. Les débats ont toutefois permis de soulever une question essentielle quant à la nature complexe de la famille, des arrangements existant entre ses membres et des structures communautaires, soulignant bien que le rôle des familles et collectivités ne doit pas être considéré comme allant de soi par les décideurs. Il existe toute une série d'exemples culturellement appropriés concernant les meilleures initiatives adoptées, certaines soutenues par les gouvernements, beaucoup d'autres par la société civile. Quelques-unes de ces pratiques ont été exposées par les experts dans le rapport final. D'autres questions ont été soulevées, notamment sur les droits et obligations des personnes âgées et la nécessité de reconnaître les contributions positives qu'elles faisaient à la société.

IV. Un événement déterminant : la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

19. L'un des résultats les plus marquants de l'Année internationale des personnes âgées a été la décision de tenir une deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid en avril 2002, dont l'hôte sera le Gouvernement espagnol (voir par. 1 plus haut). Le processus préparatoire de l'Assemblée a déjà commencé et porte surtout sur la révision du Plan d'action international sur le vieillissement et la mise au point d'une stratégie à long terme en matière de vieillissement. Le Plan d'action international sur le vieillissement, adopté lors de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement, en 1982, à Vienne, a jeté les bases de l'examen des questions de vieillissement au cours des deux dernières décennies du XXe siècle. En appelant dans sa résolution 54/24 à la révision du Plan d'action, l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux pays en développement où résident la majorité des personnes âgées et où le vieillissement démographique se fera à un rythme sans précédent. Bien que le Plan d'action demeure en soi utile, il convient d'en mettre à jour le contenu et les recommandations politiques si l'on veut tenir compte des réalités démographiques et socioéconomiques d'aujourd'hui.

20. Grâce au programme des Nations Unies sur le vieillissement, il a été possible d'entamer l'important processus consistant à faire entrer le Plan d'action dans le XXIe siècle tout en élaborant une stratégie à long terme sur le vieillissement. Dans sa résolution 54/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de demander aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales de lui faire part de leurs vues sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Plan d'action, ainsi que sur les questions à aborder en priorité dans un plan d'action révisé et une stratégie à long terme en matière de vieillissement. Le programme des Nations Unies sur le vieillissement a entamé ce processus en commençant par la mise au point et l'envoi de questionnaires aux États Membres, aux organisations intergouvernementales, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales. Une analyse de ces questionnaires sera soumise à la Commission du développement social à sa trente-neuvième session.

21. Dans sa résolution 54/262, l'Assemblée générale a également invité le Secrétaire général à créer un comité technique qui l'aiderait à formuler, pendant les préparatifs, des propositions à soumettre à la Commission du développement social, qui jouerait le rôle de comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale. Le Comité technique pour la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement se compose d'experts exerçant à titre personnel et qui, issus de différents milieux professionnels et géographiques, permettent de maintenir une perspective mondiale équilibrée. Le rôle du Comité technique est de fournir des avis au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur des questions techniques portant sur le processus préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale, en particulier la teneur du Plan d'action révisé et le projet de stratégie à long terme.

22. La première réunion du Comité technique s'est tenue à Francfort (Allemagne) du 13 au 16 juin 2000 avec l'appui financier du Gouvernement allemand. Il a été demandé aux experts du Comité de donner leur opinion sur des questions telles que la façon de veiller à ce que le vieillissement dans les pays en développement soit pleinement intégré dans le Plan d'action révisé; l'éventuelle structure de ce plan; les questions à aborder; et la mise en oeuvre et le suivi, notamment les mesures à prendre en la matière. Une deuxième réunion sera organisée au cours du dernier trimestre 2000 par le

Gouvernement de la République dominicaine, avec le soutien financier du Gouvernement espagnol. Le Gouvernement autrichien a fait part de son intention d'accueillir et de financer une troisième réunion en 2001.

Notes

- ¹ Voir le *Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Vienne, 26 juillet-6 août 1982* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.16), chap. VI, sect. A.
-